Envoyé en préfecture le 14/08/2025
Reçu en préfecture le 14/08/2025
Publié le 18/08/2025
ID : 079-200069755-20250811-DP20250197-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250197

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Grands projets

OBJET : **Marchés de travaux pour la construction du gymnase de Brioux sur Boutonne - Avenants n°01 Lot 08 / Menuiseries extérieures aluminium et Serrurerie - Lot 10 / Menuiseries intérieures et brise soleil bois extérieur - Avenants n° 02 Lot 04 / Gros oeuvre - Lot 09 / Cloisons sèches et faux plafonds - Lot 16 / Electricité et courants faibles - Avenant n° 03 Lot 15 / Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation**

Annexe(s) :

- *Lot 04 Avenant 02*
- *Lot 08 Avenant 01*
- *Lot 09 Avenant 02*
- *Lot 10 Avenant 01*
- *Lot 15 Avenant 03*
- *Lot 16 Avenant 02*

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 24. La décision sur les avenants à tous les marchés, accords-cadres et marchés subséquents lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Envoyé en préfecture le 14/08/2025
Reçu en préfecture le 14/08/2025
Publié le 18/08/2025
ID : 079-200069755-20250811-DP20250197-AU

Vu l'article L2194-1-2° du Code de la commande publique disposant qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque des travaux, fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires (lots concernés : n°04, n°08, n°09, n°10, n°15 & n°16) ;

Vu l'article L2194-1-6° du Code de la commande publique disposant qu'un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les conditions prévues par voie réglementaire, lorsque les modifications sont de faible montant (lots concernés : n°04, n°08, n°09, n°10, n°15 & n°16) ;

Vu la délibération du bureau communautaire n° B15_02_2024_02 pour le lot n°01 et n° B28_03_2024_03B pour les lots 02 à 16 attribuant l'ensemble des marchés de travaux pour un montant total de 4 533 237,83 € HT ;

Il est proposé de signer les avenants n° 01 aux lots n°08 & n°10 ; les avenants n°02 aux lots n°04, n°09 & n°16 ; un avenant n°03 au lot n°15 pour une augmentation globale de + 0,17 % et pour les raisons suivantes :

- Concernant le marché de travaux du lot n°04 – Gros Oeuvre attribué à l'entreprise LEGRAND BATISSEUR située 50 route de Melle – 79110 CHEF BOUTONNE pour un montant de 1 271 837,18 € HT ;

Considérant l'avenant N°01 modifiant le montant du marché travaux à 1 242 883,62 € HT ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre de la peinture sur les voiles gris ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre un complément de béton de site sur un voile ;

Considérant le devis n° 687 du 01/08/2024 de l'entreprise LEGRAND BATISSEUR d'un montant de 4 429,86 € HT ;

Considérant le devis n° 688 du 02/08/2024 de l'entreprise LEGRAND BATISSEUR d'un montant de 4 063,76 € HT ;

Considérant le montant initial du marché à 1 271 837,18 € HT , le montant modifié par avenant n°01 à 1 242 883,62 € HT, le montant des travaux supplémentaires à 8 493,62 € HT, le montant final du marché à 1 273 646,34 € HT soit 0,14 % d'augmentation ;

- Concernant le marché de travaux du lot n°08 – Menuiseries extérieures aluminium & Serrurerie attribué à l'entreprise PRO ALU située 8 rue Charles Gounod – 79000 NIORT pour un montant de 163 978,24 € HT ;

Considérant la nécessité de supprimer un groupe de 3 boîtes aux lettres ;

Considérant la nécessité de supprimer un cylindre électronique sur une porte de sas ;

Considérant la nécessité de mettre en place d'un couvre-joint complémentaire suite à la mise en œuvre d'un BA18 en lieu et place du BA13 (par SOCOBAT) à la demande du contrôleur technique.

Considérant que ces modifications entraînent la suppression des prix (articles 8.2.1 et 8.1.1) de l'offre du marché.

Considérant le devis n°20.252.105 du 21/05/25 de l'entreprise PRO ALU d'un montant de + 1 303,02 € HT ;

Considérant le montant initial du marché à 163 978,24 € HT, le montant des travaux supplémentaires de + 1 303,02 € HT, le montant final du marché à 163 654,26 € HT soit – 0,20 % de diminution ;

- Concernant le marché de travaux du lot n°09 – Cloisons sèches et faux plafonds attribué à l'entreprise SOCOBAT situé route de Sauzé-Vaussais – ZA Le Grand Mouton – 79110 CHEF BOUTONNE pour un montant de 203 682,04 € HT ;

Envoyé en préfecture le 14/08/2025
Reçu en préfecture le 14/08/2025
Publié le 18/08/2025
ID : 079-200069755-20250811-DP20250197-AU

Considérant l'avenant N°01 modifiant le montant du marché travaux à 205 182,04 € HT ;

Considérant la demande du contrôleur technique pour remplacer le BA13 sur l'isolation biosourcées par du BA18 pour avoir le coupe-feu 1/2 heure ;

Considérant le devis n°251495 de l'entreprise SOCOBAT d'un montant de + 5 613,60 € HT ;

Considérant le montant initial du marché à 203 682,04 € HT, le montant des travaux supplémentaires de + 5 613,60 € HT, le montant final du marché à 210 795,64 € HT soit 3 ,49 % d'augmentation ;

- Concernant le marché de travaux du lot n°10 – Menuiseries intérieures – Brise soleil bois extérieur attribué à l'entreprise POUGNAND située ZA Nord, 65 route de Vitré – 79370 CELLES SUR BELLE pour un montant de 218 245,06 € HT ;

Considérant la nécessité de supprimer un cylindre électronique sur une porte de sas, à la demande de la maîtrise d'ouvrage ;

Cette modification entraîne la suppression du prix 1.20.1 de l'offre du marché ;

Considérant le montant initial du marché à 218 245,06 € HT ; le montant des travaux en moins value de - 761,43 € HT, le montant final du marché à 217 483,63 € HT soit 0,35 % de diminution ;

- Concernant le marché de travaux du lot n°15 – Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation attribué à l'entreprise SARL LONGEAU SAMSON située Rue du Gassouillet – ZA La Mine d'Or – 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE pour un montant de 474 452,02 € HT ;

Considérant l'avenant N°01 modifiant le montant du marché travaux à 477 260,59 € HT ;

Considérant l'avenant N°02 modifiant le montant du marché travaux à 470 688,52 € HT ;

Considérant la suppression des mitigeurs des douches pour personnes à mobilité réduite (PMR) ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les alimentations et évacuations pour une machine à laver dans le local ménage ;

Considérant le devis n°4521 du 18/04/2025 de l'entreprise LONGEAU SAMSON d'un montant de – 614,06 € HT ;

Considérant le devis n°4510 du 17/04/2025 de l'entreprise LONGEAU SAMSON d'un montant de + 424,18 € HT ;

Considérant le montant initial du marché à 474 452,02 € HT, le montant des travaux modificatifs à – 3 953,38 € HT, le montant final du marché à 470 498,64 € HT soit 0,83 % de diminution ;

- Concernant le marché de travaux du lot n°16 – Electricité courants faibles attribué à l'entreprise EEAC SARL située 68 avenue de Niort – 79370 CELLES SUR BELLE pour un montant de 201 477,52 € HT ;

Considérant l'avenant N°01 modifiant le montant du marché travaux à 187 836,77 € HT ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre une alimentation électrique pour le lave-linge et de modifier l'alarme incendie à la demande du contrôleur technique ;

Considérant le devis n° 2025149 de l'entreprise EEAC SARL d'un montant de + 159,90 € HT ;

Considérant le devis n° 2025177 de l'entreprise EEAC SARL d'un montant de + 6 456,08 € HT ;

Envoyé en préfecture le 14/08/2025
Reçu en préfecture le 14/08/2025
Publié le 18/08/2025
ID : 079-200069755-20250811-DP20250197-AU

Considérant le montant initial du marché à 201 477,52 € HT , le montant des travaux supplémentaires à – 7 024,77 € HT, le montant final du marché à 194 452,75 € HT soit 3,49 % de diminution ;

Considérant le montant des marchés de travaux attribués pour un total de 4 533 237,83 € HT ;

Considérant les avenants passés précédemment ; le montant total des travaux supplémentaires s'élevant à + 7 792,03 € HT, le montant final des marchés à 4 541 029,86 € HT soit 5 449 235,83 € TTC, l'augmentation globale de + 0,17 % ;

DECIDE

Article 1 : De valider l'avenant n°02 au marché de travaux du lot n°04 – Gros œuvre attribué à l'entreprise LEGRAND BATISSEUR située 50 route de Melle – 79110 CHEF BOUTONNE pour un montant de + 8 493,32 € HT, représentant une augmentation de 0,67 % du marché de base ; soit une diminution de 0,07 % du marché global ;

Article 2 : De valider l'avenant n°01 au marché de travaux du lot n°08 – Menuiseries extérieures aluminium & Serrurerie attribué à l'entreprise PRO ALU située 8 rue Charles Gounod – 79000 NIORT pour un montant de – 323,98 € HT, représentant une diminution de - 0,20 % du marché de base ; soit une diminution de 0,26 % du marché global ;

Article 3 : De valider l'avenant n°02 au marché de travaux du lot n°09 – Cloisons sèches et faux plafonds attribué à l'entreprise SOCOBAT situé route de Sauzé-Vaussais – ZA Le Grand Mouton – 79110 CHEF BOUTONNE pour un montant de + 5 613,60 € HT, représentant une augmentation de 3 ,49 % du marché de base ; soit une diminution de - 0,13 % du marché global ;

Article 4 : De valider l'avenant n°01 au marché de travaux du lot n°10 – Menuiseries intérieures – Brise soleil bois extérieur attribué à l'entreprise POUGNAND située ZA Nord, 65 route de Vitré – 79370 CELLES SUR BELLE pour un montant de – 761,43 € HT, représentant une diminution de 0,35 % du marché de base ; soit une diminution de 0,27 % du marché global ;

Article 5 : De valider l'avenant n°03 au marché de travaux du lot n°15 –Plomberie sanitaire / Chauffage /Ventilation attribué à l'entreprise SARL LONGUEAU SAMSON située Rue du Gassouillet – ZA la mine d'or – 79 170 BRIOUX SUR BOUTONNE pour un montant de – 189,88 € HT, représentant une diminution de – 0,75 % du marché de base ; soit une diminution de – 0,25 % du marché global ;

Article 6 : De valider l'avenant n°02 au marché de travaux du lot n°16 Electricité courants faibles attribué à l'entreprise EEAC SARL située 68 avenue de Niort – 79370 CELLES SUR BELLE pour un montant de + 6 615,98 € HT, représentant une diminution de – 3,49 % du marché de base ; soit une diminution de – 0,11 % du marché global ;

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 8 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 9 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire ;

Article 10 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Envoyé en préfecture le 14/08/2025
Reçu en préfecture le 14/08/2025
Publié le 18/08/2025
ID : 079-200069755-20250811-DP20250197-AU

Fait à Melle.

Le président,



Fabrice MICHELET
Président
14 août 2025